 M.LHERM, C.TROQUIER, M.ROULENC, P.VEYSSET

 UMRH - COMETE Clermont - Theix

**Impacts des aides spécifiques à l'Agriculture Biologique en élevage bovin allaitant**

Dans le cadre du suivi à long terme d'élevages charolais par l'équipe COMTE de l'UMRH INRA Theix, nous disposons de données d'un échantillon constant de 9 élevages pratiquant l'AB et de 41 conventionnels sur les années 2013 à 2016 sur des systèmes et dans des milieux similaires. 

*NB1 les données économiques sont exprimées en € constant 2016*

*NB2 les aides spécifiques AB 2015 (et 2016) ne sont pas encore à ce jour soldées (dernière annonce pour début novembre 2017). Le montant 2015 et 2016 est donc une estimation prudente (trop ?) à partir de l’ATR*

Avec des structures assez voisines : même main d'œuvre, un peu moins de surface et moindre cheptel, les AB sont moins productifs : chargement inférieur et production de viande plus faible à l'UGB et surtout par UTH. Le produit obtenu par ha est logiquement plus faible de 11% mais avec beaucoup moins de charges opérationnelles (-50%) et légèrement moins de charges de structure (mécanisation) -8%. Cela leur procure en moyenne sur les 3 années un revenu de 24 600 € par UTH alors qu'il n'est que de 17 000 € chez les conventionnels. Les aides spécifiques à l'AB dont ils bénéficient ne compensent pas le plus faible produit dont le prix unitaire de la viande (+10% seulement en raison des ventes en maigre) ou des cultures est supérieur. Elles représentent néanmoins, en moyenne sur les 4 ans, 17% des aides totales, apportant 7% du produit et 25% du revenu. Sans elles, le montant est inférieur de 5% par ha et de 14% par UTH, le revenu se retrouverait très proche de celui des conventionnels.

En terme de **coût de production** complet où tous les facteurs de production sont rémunérés en particulier le travail non salarié à 1,5 SMIC, celui-ci est plus élevé en AB car il y a certes une moindre utilisation d'intrants mais pour une production encore moindre d'où un total des charges par kg de viande vive produite supérieur : 4.41 vs 3.47 soit + 27%. On constate sur le graphique que sauf en 2015 les prix complétés par les aides y compris les aides spécifiques AB ne couvrent pas ce coût de production, c'est aussi le cas en conventionnel. Ce qui signifie que la rémunération de l'éleveur est en réalité inférieure au barème appliqué de 1,5 SMIC. Les AB ont dégagé 1,12 SMIC en 2013, 0,68 en 2014, 1,61 en 2015 et 1.22 en 2016 ; sans aides spécifiques AB elle aurait été de respectivement 0,8, 0,5, 1,3 et 1.

En définitive : Quel rôle pour ces aides au maintien au delà de la conversion ?

Veut-on vraiment favoriser le développement de l'AB ? Si le revenu en AB est identique aux conventionnels, quel intérêt de se convertir ? (à part l'éthique et la conviction !)

Faut-il rémunérer spécifiquement les aménités procurées à la collectivité par ce mode de production moins impactant sur l'environnement ? ce que le marché peut faire convenablement dans certaines productions comme en céréales et lait mais a du mal en viande bovine (+10% pour 27% de surcout de production).

Le 2e pilier de la PAC 2015-2020 a prévu ce type de soutien que les régions peuvent abonder.

**Détail des aides par ha SAU (€ constant 2016)** 

Remarques : le montant des DPU (DPB+PR+PV) sont identiques ; l’ICHN intègre la PHAE à partir de 2015; les AB avaient le choix entre PHAE et maintien AB ;